

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Avenant à la convention de partenariat avec la Métropole Aix Marseille Provence et la Société des Eaux de Marseille Métropole (SEMM) dans le cadre du Fonds de Solidarité pour la mise en oeuvre d'aides financières pour les impayés d'eau

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'avenant à la convention de partenariat avec la Métropole Aix- Marseille Provence et la Société des Eaux de Marseille Métropole, dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement pour la mise en œuvre d'aides financières, en vue du maintien dans le logement des personnes défavorisées, dont le projet est joint en annexe au rapport.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer ledit avenant.

Ce rapport est sans incidence financière.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée